



Révision de la pension alimentaire

Par **Vincent37**, le **17/01/2014** à **21:14**

Bonjour,

La mère de mon fils m'annonce qu'elle a envoyé au juge aux affaires familiales un dossier pour obtenir une révision de la pension qu'elle reçoit pour lui, mais aussi pour modifier les termes du droit de visite. Elle habite Paris et moi la Province. Je connais le contenu de sa demande que je n'approuve pas.

Est-ce que je dois moi aussi envoyer ma propre proposition ou mes explications au JAF ou simplement attendre d'être contacté ?

Je n'ose pas imaginer qu'une décision va me tomber dessus sans prévenir, mais...qui sait, j'ai déjà tout vu.

Merci à qui saura m'apporter le meilleur conseil ! Vincent.